



*Règlement du TE AITO MANIHI 2025 Vendredi 4 avril 2205*

**Article 1 :** Compétition de Va'a ho'e (V1) organisée, pour le plaisir du sport et pour la promotion de cette discipline, par l'Association sportive MANIHI VA'A sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Va'a (FTV) et en partenariat avec le comité Te Aito Events.

**Article 2 : SPONSORS ET PARTENAIRES**

Le Comité Organisateur est le seul décisionnaire quant à l'affichage publicitaire sur les va'a ainsi que sur les tenues vestimentaires sponsorisées.

Le participant ne respectant pas l'affichage ne sera pas autorisé à participer à cette course.

**Article 3 :**

Chaque rameur prenant le départ de cette épreuve doit impérativement être licencié à la Fédération Tahitienne de va'a et à jour de sa licence.

**Article 4 : IMMATRICULATION**

Le Comité Organisateur fournira à chaque concurrent deux numéros d'immatriculation.

Ces numéros devront être collés sur chaque côté à l'avant du va'a. Ils sont indispensables pour le pointage et le classement.

Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable si ces numéros sont illisibles ou décollés. Tous les stickers distribués sont à coller obligatoirement sur la pirogue à risque d'une pénalité de 5 minutes.

**Article 5 : RESPECT ET ESPRIT SPORTIF**

Le va'a qui rattrape un autre doit manœuvrer, le va'a rattrapé ne doit en aucun cas dévier de sa trajectoire.

Tout acte antisportif ou toute attitude irresponsable envers les organisateurs et compétiteurs et officiels sera déclassé au dernier rang de la course.

Tout concurrent ne respectant pas le parcours officiel sera disqualifié, le bateau escorte ne doit pas favoriser l'évolution du va'a.

**IL EST INTERDIT DE SURFER VOLONTAIREMENT DERRIÈRE LES VAGUES DE SON BATEAU ESCORTE.**

## **Article 6 : TENUE VESTIMENTAIRE**

Les tenues vestimentaires obligatoires sont celles fournies par le comité organisateur.

Tout concurrent n'ayant pas sa tenue officielle au départ, pendant la course et à l'arrivée, sera disqualifié.

**Les tenues ne devront ni être modifiées, ni découpées, sous peine de disqualification pure et simple**

- **CASQUETTE**
- **T-SHIRT**

## **Article 7 : CARACTÉRISTIQUES DU VA'A**

Les V1 seront ceux utilisés habituellement, en bois, en plastique ou composite, pour naviguer en haute mer et résistant à des houles importantes. Il devra être muni d'un balancier et d'une paire de « iato » et pourra être équipé d'une bâche. Cependant le comité organisateur décline toute responsabilité pour tout problème d'ordre matériel ou physique qui pourrait intervenir lors de la course.

## **Article 8 : INSCRIPTION**

Le droit d'inscription pour toutes les catégories :

- Benjamin(e)s – minimes F/G : 3 500F
- Cadet(te)s : 4 000F
- Juniors F/G : 5 000 F
- Seniors H/F : 5 000 F
- Vétérans H/F : 5 000 F

Ouverture le lundi 10 mars 2025 et clôture le mercredi 26 mars 2025. ***Il faudra au moins un minimum De 10 participants pour ouvrir une catégorie.***

Pour les juniors possibilité de s'inscrire dans sa catégorie et celle des séniors H/F.

- **Pour les licenciés des Tuamotu, possible de s'inscrire dans le panier autre archipel et panier Tuamotu et de cumuler les prix en cas de podium.**

Toutes les inscriptions se feront à la fédération tahitienne de va'a aux horaires d'ouverture du bureau. Les paiements par chèque devront être libellés au nom de l'association Manihi Va'a.

Possibilité de régler en espèces, par virement également le nom du rameur et de la rameuse en message et envoyer par mail une copie du virement à Tutu [ftvtutu@gmail.com](mailto:ftvtutu@gmail.com) et Poema [poema.raufea@gmail.com](mailto:poema.raufea@gmail.com).  
Teraitua [hugon.teraitua@mail.pf](mailto:hugon.teraitua@mail.pf) – 87 700 707

## **Compte CCP :**

### **Relevé d'identité bancaire**

<b>Identifiant national de compte bancaire</b>				<b>Domiciliation</b>
Banque	Agence	Compte	Clé	AG PAPEETE
14168	00001	8700506R068	54	
<b>Iban</b>				<b>Bic</b>
FR3514168000018700506R06854				OFTPPFT1XXX
<b>Domiciliation</b>				<b>Titulaire du compte</b>
OPT 8 RUE DE LA REINE POMARE IV 98713 PAPEETE POLYNESIE FRANCAISE				Association MANIHI VA'A MANIHI VAA TURIPAQA 98771 MANIHI POLYNESIE FRANCAISE

Il faudra garder vos reçus pour la remise des packages qui se feront sur Manihi le jeudi 28 mars 2024.

Cela donnera droit pour toutes les catégories :

- 1 T-shirt
- 1 casquette
- 1 boisson
- 1 fruit cocktail

### **Article 9 : PARCOURS**

Le directeur de course tiendra compte des conditions climatiques pour modifier, s'il le faut, les trajectoires à emprunter pour les entrées et les sorties et s'il juge que cela représente un danger pour les concurrents et pourra décider de changer le parcours.

Les concurrents seront prévenus au préalable. Pour les catégories minimales, cadets et open dames un parcours de prévu. La course des open dames se fera en deux étapes (même parcours) avec une heure de repos entre les deux. Un classement final aux temps sur les deux étapes sera établi par la Fédération Tahitienne de Va'a.

### **Parcours Benjamins – Benjamines:**



### **Parcours Minimales filles et garçons :**



*Parcours Cadets – Juniors filles – Seniors Dames – Vétérans Dames*





*Parcours Juniors Garçons – Seniors Hommes – Vétérans Hommes*





### **Article 10 : LIGNE DE DÉPART**

Toutes les pirogues seront alignées devant la marina entre les bouées des sponsors.

### **Article 11 : LIGNE D'ARRIVÉE**

La ligne d'arrivée se fera à l'entrée de la marina. Il y aura également des bouées sponsors.

### **Article 12 : SÉCURITÉ**

Le Comité Organisateur mettra à disposition des concurrents, pendant la durée de l'épreuve, les secouristes embarqués sur des bateaux médicalisés qui seront autorisés à intervenir rapidement, à tout moment, afin de porter secours à un concurrent sujet à un malaise.

Le concurrent ne pourra repartir qu'avec OBLIGATOIREMENT l'avis favorable du médecin ou du responsable des secouristes.

S'il ne peut repartir, il sera considéré comme « abandon ».

**Obligation d'avoir un gilet à l'intérieur du va'a. Des contrôles seront effectués.**

### **Article 13 PÉNALITÉS**

Le jury est le seul juge quant aux pénalités à appliquer, après avoir entendu au préalable les commissaires de course et/ou les contrevenants et/ou les plaignants.

À l'issue de la course, le jury se réunit pour délibérer et établir le classement et procéder à la cérémonie protocolaire de la remise des prix.

Voici les différentes pénalités qui seront appliquées sur le temps donné à l'issue de la course :

- **Dépassement de la ligne d'eau : 10 minutes**
- **Tenue vestimentaire obligatoire : disqualification**
- **Surf derrière son bateau escorte : 5 minutes**
- **Pas de gilets dans le va'a : disqualification et ne pourra prendre le départ**

## **Article 14 : RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation devra être formulée par écrit au Président du Jury et déposée par le plaignant au plus tard 10 minutes après son arrivée.

Elle devra être accompagnée d'une caution fixée à 10.000 XPF

Si la réclamation est recevable, la caution sera restituée.

Le cas échéant, la caution restera acquise au Comité organisateur.

## **Article 15 : RÉCOMPENSES**

Aucune absence à la cérémonie de remise des prix ne sera tolérée.

À défaut, le lauréat ne se verra pas remettre son prix.

Le comité organisateur se réserve le droit de réaffecter le dit montant pour d'autres places d'honneur. Les prix en numéraire seront publiés une semaine avant l'évènement. Des bouées primes pourront être mises en place également.

## **Article 16 : CERTIFICAT D'ENGAGEMENT**

Je soussigné, après lecture du présent règlement, me présenter au départ de cet événement en ayant pris soin de comprendre et surtout de respecter les conditions ci-après énoncées :

- Certifie par mon engagement et le paiement de mes droits d'inscription être physiquement apte et suffisamment préparé pour cette compétition et avoir été consulté par un médecin, consens à recevoir tout traitement médical qui s'avèrerait nécessaire, à mes frais, en cas de blessure, d'accident et/ou de maladie pendant le déroulement du «TE AITO MANIHI2025 ».
- Autorise par mon inscription et par la présente l'usage gratuit de mon nom, de mon image et de celui de mon club à des fins promotionnelles via la radio, la télévision ou la presse, selon les besoins et les décisions du comité organisateur sachant qu'ils appartiennent à la course « TE AITO NO MANIHI 2025 ».
- Certifie par mon engagement, respecter scrupuleusement le règlement de la course, les autres invités, les organisateurs, les sponsors ou leurs représentants, les commissaires, les secouristes et toute personne rattachée à l'organisation de cette édition ayant obtenu la qualification « d'officielle » sous peine de disqualification.

Ce règlement a été établi dans sa forme présente et acceptée par les membres du bureau, le comité organisateur exceptionnellement et uniquement pour le « TE AITO MANIHI2025 ».

